

SUITES DE LA PREMIERE PAGE

◆ Dorval

gouvernement fédéral d'avoir fixé des « prémisses contestables » au conseil consultatif ou comité Sauriol. « Le mandat confié au conseil par l'ancien ministre fédéral d'État aux Transports excluait toute possibilité de fermer l'un des deux aéroports en cause », a-t-elle dit.

Mme Vennat a démenti que la Chambre et le Bureau de commerce, qui ont tous deux des délégués au comité Sauriol, passaient outre au conseil consultatif en s'adressant publiquement à l'opinion et au gouvernement.

M. Marcoux a condamné la création éventuelle d'un nouvel organisme local qui aurait pour tâche de gérer les deux aéroports, et peut-être même de décider de l'avenir des deux aéroports. Selon M. Marcoux, l'établissement d'un nouvel organisme ne constituerait qu'un « faux-fuyant pour éviter de prendre une décision difficile ».

Quelque 75 % des 5 millions de passagers qui utilisent annuellement l'aéroport de Dorval sont des gens d'affaires, a signalé M. Marcoux.

Le comité que préside l'ingénieur lavallois M. Jean-Pierre Sauriol doit soumettre le mois prochain son rapport au ministre des Transports, M. John Crosbie.

◆ Session

cours, le 8 septembre, comme prévu.

Selon lui, un ordre du jour particulièrement chargé pour septembre justifie la décision de ne revenir qu'en octobre. Pas moins de huit rencontres ministérielles fédérales-provinciales sont prévues d'ici un mois, les premiers ministres fédéral et provinciaux devant se rencontrer sur la question du libre-échange. Sur la scène internationale, le « G-7 » — les sept pays qui décident des politiques monétaires — se réunit le 26 septembre à Washington et le GATT (Accord général sur le commerce et les tarifs douaniers) tiendra sa première réunion en Uruguay le 15 septembre, deux rencontres nécessitant la présence d'une brochette de ministres fédéraux.

Depuis son élection, le gouvernement poursuivait la même session parlementaire entreprise le 5 novembre 1984. Plus d'une centaine de projets de loi ont pu être adoptés sur les 127 déposés, a rappelé hier M. Mazankowski.

Une poignée de projets de loi meurt au feuilleton avec la prorogation de la session. M. Mazankowski compte bien obtenir la coopération des partis d'opposition pour permettre, par consentement unanime, de reporter ces projets de loi à l'ordre du jour des Chambres.

Parmi les projets de loi qui meurent au feuilleton se trouve le bill C-75 sur le transport maritime auquel s'opposait farouchement le gouvernement québécois.

On s'attend à ce que le gouvernement puisse rapidement déposer ses intentions sur les langues officielles et les brevets pharmaceutiques. Cependant hier, tant M.M. Mulroney que Mazankowski, ont refusé d'indiquer si le débat sur la peine de mort promis par les conservateurs avant la prochaine élection, suivrait de peu le prochain discours du Trône.

De son côté, le ministre des Finances Michael Wilson a indiqué qu'il ferait une déclaration sur l'état de l'économie prochainement, mais a refusé de s'engager à attendre le retour des Communes, bien qu'elles demeurent l'endroit idéal pour ces interventions, a-t-il reconnu.

Il a également refusé de s'engager à ce que sa déclaration ne contienne qu'un bilan des résultats financiers d'Ottawa sans mesures susceptibles de renflouer les coffres fédéraux.

Répétant qu'il n'avait nullement l'intention de « procéder à une hausse générale des impôts (en montant les taux d'imposition) », M. Wilson n'exclut pas des modifications aux déductions et aux abris fiscaux qui pourraient faire monter l'impôt de certains contribuables.

Selon les libéraux, le gouvernement conservateur de Brian Mulroney a peur d'affronter le Parlement et c'est pour cette raison qu'il a prorogé la présente session et reporté la rentrée parlementaire, prévue pour le 8 septembre, au 1er octobre.

Les porte-parole du Parti libéral, MM. Herb Gray, leader de l'Opposition officielle en Chambre, et Raymond Garneau, président du caucus libéral québécois, ainsi que le néo-démocrate M. Derek Blackburn, se sont tous entendus pour affirmer, hier au cours de conférences de presse distinctes, que le gouvernement n'était pas prêt et avait peur.

« Le gouvernement, a dit M. Gray, veut éviter trois semaines de période de questions aux Communes. Il ne veut pas être obligé de dire pourquoi il n'a rien fait dans la crise de l'énergie qui frappe l'Ouest du pays, dans l'agriculture, ni pour régler le chômage qui augmente au Québec et un peu partout au pays. »

« Nous, libéraux, a-t-il poursuivi, sommes prêts à retourner immédiatement au travail, mais le gouvernement est plus intéressé à redorer son image qu'à travailler dans l'intérêt des Canadiens. »

Pour le principal porte-parole libéral au Québec, M. Raymond Garneau, ce n'est pas le fait que la session soit prorogée qui représente un problème. « C'est plutôt qu'on attende jusqu'au 1er octobre pour la reprise, a-t-il indiqué. »

« Ce qui me surprend, a précisé M. Garneau, c'est qu'après deux mois de congé parlementaire, le gouvernement n'a pas été en mesure de préparer un nouveau discours du Trône

et qu'il ait besoin d'un autre mois. »

De son côté, le porte-parole néo-démocrate, M. Derek Blackburn, estime que les conservateurs ne sont définitivement pas prêts à affronter l'Opposition aux Communes, parce qu'ils n'ont plus de programme et pas de politiques.

« L'économie n'est pas en bonne santé dans plusieurs régions du pays, a indiqué le député, à l'exception du sud de l'Ontario et certaines régions du Québec; le Parti conservateur en arrache dans les sondages, particulièrement au Québec; il est au pouvoir depuis deux ans et il n'a pas livré la marchandise. »

◆ Conseil

si c'est leur bon plaisir. La CÉCM a d'ailleurs en juin dernier manifesté officiellement sa volonté de reconduire l'entente de l'an passé mais elle a changé d'idée à la mi-juillet par solidarité avec la CÉPGM. La CÉCM justifie publiquement sa solidarité avec la CÉPGM en invoquant leur « unanimité de vues en regard de leur autonomie de gestion ». Aux yeux du président Mongeau toutefois, cette solidarité tire d'abord son origine dans leur contestation commune de la loi 3 sur la restructuration scolaire.

Techniquement, le débat porte sur l'article 504 de la loi de l'Instruction publique. Cet article stipule notamment que le Conseil « en consultation avec les commissions scolaires pourvoit à leur financement ». La CÉCM et la CÉPGM sont jusque là d'accord.

Le même article précise que « le conseil étudie et approuve les budgets des commissions scolaires » et reçoit « les subventions gouvernementales applicables aux commissions scolaires ». Ici la CÉPGM et la CÉCM ne sont plus d'accord. Le CSIM rétorque de son côté qu'il lui faut bien approuver les budgets et que tous les partenaires doivent se soumettre aux mêmes règles du jeu s'il veut emprunter en leur nom.

La CÉPGM se dit toujours disposée à négocier avec le CSIM. Elle voudrait maintenant, a déclaré hier M. Mongeau, que le CSIM lui précise à quels éléments de l'article 504 elle devrait accepter de se soumettre pour rencontrer ses exigences.

M. Mongeau est prêt à examiner l'affaire sur le plan technique, nous a-t-il déclaré hier, mais il n'est pas certain que le résultat de l'exercice soit « souhaitable politiquement ».

Car le véritable enjeu est de savoir si l'entente dont on pourrait convenir va se situer encore à l'intérieur de l'esprit de « partenariat » qui est le fondement même du Conseil scolaire. Il est vrai, convient M. Mongeau, que la loi 29 a brisé juridiquement ce partenariat mais les parties ont décidé l'an dernier de le maintenir.

Lundi soir, le CSIM a fixé au 4 septembre prochain la date ultime pour convenir d'une nouvelle entente. À défaut, il faudra refaire les budgets des huit commissions scolaires. De l'avis du CSIM, on ne peut pas attendre plus longtemps sans créer un préjudice sérieux aux commissions scolaires qui doivent savoir exactement et rapidement de quels arguments elles disposent.

La CÉPGM de son côté a délaissé mercredi soir un nouveau délai jusqu'au 30 septembre. Le CSIM devra trancher la question à sa prochaine réunion prévue pour le 7 septembre.

◆ Carlos Saura

et qu'ensuite la caméra ne fait rien d'autre que de filmer négligemment des danseurs qui font ce qu'ils peuvent avec une histoire de passion bien peu passionnante.

L'échec de *L'Amour sorcier* tient au fait que le « système Saura » était beaucoup plus efficace à l'époque du franquisme. La dictature donnait à Carlos Saura des sujets, une raison de filmer et un ton (subtil, brechtien, *of course*). Maintenant, Saura n'a plus à contourner la censure et devient lourd. De plus, n'ayant plus rien à revendiquer, il s'intéresse au folklore. De là ce pauvre *Amour sorcier*, inspiré par l'oeuvre symphonique de Manuel de Falla, qui boucle la trilogie entreprise avec *Noces de sang* puis *Carmen*.

Le style de Saura consiste à traiter de la même façon le réel et l'imaginaire, le présent et le passé, le spectacle et la vie des protagonistes.

De là une distanciation fort à propos lorsque le propos, justement, est d'ordre politique ou, même, psychanalytique. Mais lorsqu'il s'agit simplement de flamenco, c'est beaucoup d'efforts pour peu de chose. *L'Amour sorcier* souffre d'abord de cela : une forme exubérante et pas de sujet.

Le seul sujet du film, en fait, étant la mise en scène, on s'attarde aux ficelles plutôt que de se laisser porter par les chanteurs et les danseurs qui s'époumonent. C'est alors qu'on se dit que la distanciation se prête mal aux histoires de fantômes parce qu'avant de les filmer, il faut d'abord y croire. Sans oublier que Saura, qui s'offre en spectacle devant ses danseurs, ne semble se préoccuper d'aucune éthique cinématographique concernant l'utilisation de la musique.

À la question « d'où vient la musique ? », il est impossible de répondre. Parfois elle vient de nulle part, parfois elle est l'ouvrage d'un guitariste qui a l'air d'être dans le cadre pour meubler l'espace, et parfois elle est un indigeste mélange des deux.

L'autre film en compétition, *Le Percuteur de murs*, est plutôt bien. Dans un style d'une grande liberté (Godard, Glauber Rocha et quelques autres sont passés par là), le cinéaste hongrois Gyorgy Szomjas trace le portrait de Geza, un homme qui, après s'être engraissé avec son contremaître, s'achète une perceuse et devient perceur de murs de béton.

Intrigué par sa séduisante voisine, qui ferait peut-être partie d'un réseau de prostitution constitué de jeunes femmes mariées qui s'ennuient (c'est le petit côté *Deux Femmes en or*), Geza fini par tout quitter pour s'installer chez elle. Un jour, elle lui demandera de payer sa note.

Utilisant de nombreux filtres, exploitant au maximum les cadrages bizarres (mais terriblement significatifs) et les faux raccords, Szomjas donne à son film un aspect débridé, proche d'un certain cinéma des années 60. Son style tranche avec celui en vogue dans le cinéma hongrois actuel. Cependant, sans aucun didactisme, il réussit à prendre plusieurs ponctions de la société hongroise, à amuser et à informer, à surprendre et à intéresser. Il n'y a vraiment rien de bien nouveau dans les formes que Szomjas nous propose, et tout dans son film n'est pas d'un égal bonheur, mais son absence de prétention de même que l'humour dont il fait preuve sauvent *Le Percuteur de murs*.

Soulignons, d'ailleurs, que ce film est principalement interprété par Janos Ban, celui-là même qui tenait le rôle du simple d'esprit dans *Mon Cher Petit Village*, de Jiri Menzel, projeté également au festival. Cette double performance fait de lui un candidat sérieux pour le prix d'interprétation masculine de la dixième édition du FFM.

◆ Bolivie

Le correspondant de l'AFP à La Paz, M. Andres Soliz, également secrétaire général de la Fédération des journalistes boliviens et président de la Fédération des journalistes latino-américains (FELAP) a été appréhendé à son domicile, comme plusieurs autres journalistes, syndicalistes ou responsables politiques d'opposition. Le secrétaire général de la COB, l'unique et puissante Centrale ouvrière bolivienne, M. Walter Delgado, a échappé de justesse aux policiers venus l'arrêter, a-t-on indiqué dans son entourage, en précisant que son domicile avait été perquisitionné de fond en comble.

Deux pasteurs de l'Église méthodiste unie, Jorge Pantelis et Gustavo Loza, ainsi que l'ex-ministre du Travail, M. Horst Grebe, auraient été arrêtés.

La Bolivie, pays pauvre et troublé

PARIS (Reuter, AFP) — La Bolivie, où vient d'être instauré l'état de siège, est un vaste territoire de plus d'un million de km² et l'un des pays les plus pauvres d'Amérique latine, enclavé au sein du continent.

Faiblement peuplée et aux deux tiers inhabitée, la Bolivie — capitale La Paz — compte 6,5 millions d'habitants (55 % d'Indiens, 33 % de métis, le reste étant de souche européenne).

D'est en ouest, trois zones géographiques se succèdent : les hauts plateaux (Altiplano) balayés par les vents à plus de 3,500 mètres d'altitude, domaine du lama et de la pomme de terre, puis les vallées entre 1,000 mètres et 3,000 mètres, au climat plus tempéré, où l'on cultive le maïs et le blé, tandis qu'à l'ouest s'étendent des plaines amazoniennes désertes, domaine des bois aux essences rares et des savanes.

Le président bolivien Victor Paz Estenssoro a été élu le 5 août 1985 à l'issue d'élections démocratiques, alors que le pays avait connu 190 coups d'état ou tentatives depuis son indépendance en 1825.

Sur le plan économique, la Bolivie fait figure de parent très pauvre par rapport aux autres nations latino-américaines, malgré ses ressources minières non négligeables, surtout l'étain — dont les cours se sont cependant effondrés. Son produit intérieur brut a baissé de 32 % en cinq ans.

Mis sur la liste des mauvais payeurs, ce pays dont la dette extérieure s'élève à \$4 milliards US a adopté des mesures d'austérité sous la pression du FMI, notamment la dévaluation du peso de 95 % en 1985. L'inflation, qui avait atteint le record mondial de

15,000 % cette même année, est passée à 250 % en 1986.

Sur le plan social, le chômage affecte officiellement 10 % de la population active, mais les deux tiers de la population urbaine vivent d'une économie clandestine — contrebande, trafic de cocaïne, spéculation — alors que les agriculteurs des hauts plateaux s'expatrient vers les régions chaudes pour cultiver la coca, plus rémunératrice.

Le dernier coup d'état au pays, une tentative de soulèvement militaire contre le président Siles Zuazo en juin 1984, n'avait pas entraîné une évolution de la Bolivie vers la démocratie, processus marqué par l'élection en octobre 1982 du président Siles Zuazo, élu à la tête d'une coalition de gauche.

Le pays est resté toutefois sous tension permanente, en proie ces deux dernières années à l'escalade de l'agitation sociale et politique liée à la faillite économique :

■ 29 août 1985 : adoption en accord avec le FMI d'un plan d'urgence de libéralisation de l'économie (évaluation de la monnaie, gel des salaires, fortes hausses des produits de première nécessité).

■ 4 septembre : la Centrale ouvrière bolivienne (COB) lance une grève générale.

■ 19 septembre : après 15 jours de grève, l'état de siège et le couvre-feu sont décrétés sur l'ensemble du territoire. Ils seront reconduits le 2 octobre pour 90 jours ; 177 dirigeants syndicaux sont arrêtés, dont le dirigeant de la COB, M. Juan Lechin.

■ 4 octobre : fin de la grève générale et libération d'une soixantaine de détenus syndicaux.

■ 16 octobre : accords entre les deux principaux partis politiques,

le Mouvement nationaliste révolutionnaire (majoritaire) et l'Action démocratique nationaliste (opposition) pour défendre la « stabilité politique » de la République.

■ 10 juin 1986 : mise en oeuvre d'un plan de réduction de 90 % des cultures de coca et arrivée le 16 juillet, de militaires américains venus participer à cette opération anti-drogue.

■ 18 août 1986 : la COB, après avoir organisé dans tout le pays une consultation populaire sur la politique économique du gouvernement appelée à une grève générale de 48 heures les 21 et 22 août pour protester contre la présence militaire américaine et pour soutenir les mineurs en grève depuis le 30 juillet.

■ 22-27 août : 6.000 mineurs marchent vers La Paz, depuis Oruro, à 230 km au sud de la capitale, refusant le projet des autorités de fermer la plupart des mines et de licencier quelque 12.000 des 24.000 mineurs boliviens, après l'effondrement des cours mondiaux de l'étain.

■ 28 août : le gouvernement décide d'instaurer à nouveau l'état de siège, à la veille de l'arrivée à La Paz de la « marche pour la vie et la paix » des mineurs.

Le dernier coup d'état en Bolivie remonte au 17 juillet 1980. Très sanglant — plus de 1.500 morts et plus de 2.500 prisonniers politiques —, il avait été fomenté par le général Luis Garcia Meza, chef de l'armée de terre, qui gouvernera à la tête d'une junte militaire jusqu'à sa démission en août 1981 sous la pression de l'armée. Les militaires restent au pouvoir jusqu'au gouvernement civil du président Zuazo, en octobre 1982.

ENQUÊTE PARKER

Un directeur de Magna nie qu'il y ait eu « faux-prétexte »

TORONTO (PC) — Le procureur-chef à l'enquête du juge William Parker sur les allégations de conflit d'intérêts contre l'ex-ministre Sinclair Stevens a continué, jeudi, à étayer son hypothèse d'un « faux prétexte » dans l'affaire du prêt de \$2,6 millions consenti à Mme Noreen Stevens, malgré les dénégations répétées d'un membre de la haute direction de la société Magna International Inc.

Ainsi, le vice-président exécutif aux finances de ce géant des pièces d'automobiles a nié avoir alloué, en mai 1985, une marge de crédit de \$3 millions à un ancien cadre de la même société, M. Anton Czapka, pour lui permettre d'aider Mme Stevens à refinancer les entreprises de sa famille sans que la participation de Magna ne soit évidente.

« Absolument pas, c'est incorrect », a lancé M. James McAlpine au cours de l'enquête sur les allégations de conflit d'intérêts, qui ont entraîné la démission en mai de M. Stevens de son poste de ministre de l'Expansion industrielle régionale.

On avait demandé à M. McAlpine de formuler des commentaires sur le tableau brossé par le procureur de la commission, Me David Scott, de ce qu'il croit être le dessous véritable

de cette affaire.

Entre autres arguments, Me Scott soutient que cette histoire de marge de crédit n'est qu'un autre ingrédient d'un « faux prétexte », puisque les transactions sur lesquelles ce crédit était censé porter faisaient partie d'une série d'autres échanges sur lesquels un accord de principe avait déjà été obtenu.

M. McAlpine soutient qu'il a accordé cette marge de crédit à M. Czapka — par le biais d'une lettre écrite en sa faveur à une succursale de la Banque de Nouvelle-Ecosse et portant la date du 7 mai 1985 — de son propre chef, sans consulter le conseil de direction de Magna.

Ce crédit devait permettre à M. Czapka de réunir la propriété de trois immeubles industriels sous l'unique entité d'une compagnie « à numéros » pour leur revente éventuelle à la société Magna, a soutenu M. McAlpine.

Ultérieurement, M. Czapka devait utiliser cette marge de crédit — applicable à sa compagnie « à numéros » — pour consentir le 16 mai à Mme Stevens un prêt hypothécaire de \$2,6 millions à Mme Stevens, par l'entremise d'une seconde compagnie « à numéro », dont il avait le

contrôle.

Toutefois, Me Scott a soutenu que la lettre en question avait été délibérément vague et ne faisait aucunement mention de l'emplacement ou de la valeur des propriétés que M. Czapka était censé acquérir.

Interrogé, M. McAlpine a admis qu'il n'avait déployé aucun effort afin d'établir si M. Czapka avait utilisé la marge de crédit pour les transactions convenues ou à d'autres fins personnelles.

Ce prêt hypothécaire d'une durée de cinq ans a été consenti par M. Czapka moyennant la garantie que constituait six propriétés de la Cardiff Investments Ltd., dont Mme Stevens était la vice-présidente, et de la société Highland of King Investments Group Ltd.

Ces sociétés faisaient partie de la York Centre Corp., une firme éprouvée des difficultés financières et que M. Stevens contrôlait par le biais d'un portefeuille sans droit de regard.

De son côté, Mme Stevens avait tenté de refinancer les opérations de la York Centre Corporation depuis l'accession en 1984 de son mari au cabinet fédéral.

29 août

par la PC et l'AP

1982 : la température tombe à deux degrés sous le point de congélation dans le sud de l'Ontario; record de froid depuis 66 ans; le gel détruit près de la moitié du tabac non récolté.

1975 : accident au chantier du stade olympique; une poutre tombe; un mort et cinq blessés. — Gérard Pelletier devient ambassadeur du Canada en France.

1966 : les Beatles donnent leur dernier concert.

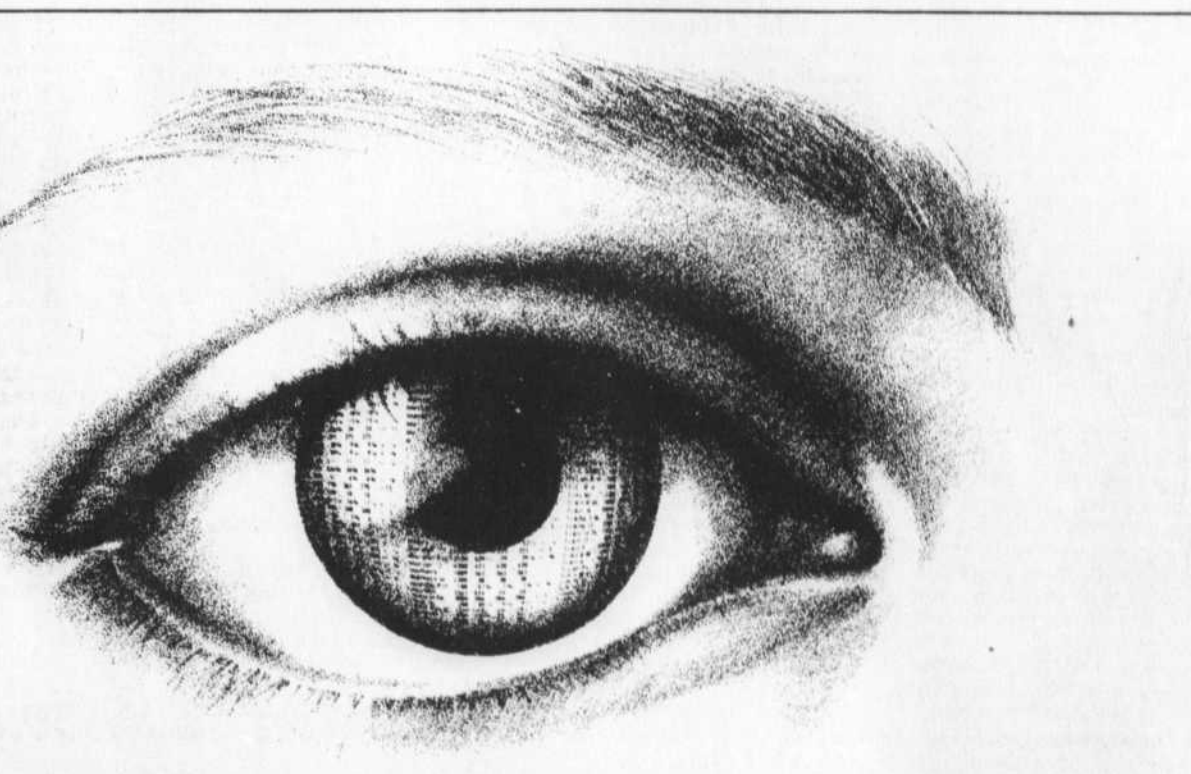
1965 : les astronautes Gordon Cooper et Charles Conrad regagnent la Terre après avoir établi un record en séjournant pendant huit jours en orbite.

1907 : le pont de Québec s'écroule; 90 morts.

1842 : la guerre anglo-chinoise se termine par le traité de Nankin; les ports de Canton et Shanghai s'ouvrent au commerce britannique.

1758 : la première réserve indienne des États-Unis est établie aux États-Unis.

LE DEVOIR VOUS OFFRE LA QUALITÉ POUR INSÉRER UNE ANNONCE SOUS LA RUBRIQUE CARRIÈRES ET PROFESSIONS 842-9645



UN REGARD NEUF SUR LES AFFAIRES.

Avec la publication récente du Devoir économique — un nouveau cahier exceptionnel réalisé par une nouvelle équipe de journalistes chevronnés — le journal Le Devoir vient combler un manque et devient le seul quotidien à offrir un contenu économique et financier exhaustif. Cotes boursières américaines et canadiennes, indice général individuel, taux d'escompte, devises étrangères, performance du dollar et des métaux, marché des options, contrats à terme, fonds mutuels, mercantile, évaluation de la performance dans chacun des secteurs, statistiques

économiques, nouvelles des compagnies, résultats financiers, nouvelles émissions, avis de dividendes, conjoncture économique nationale et internationale, graphiques, analyses. Tout y est! À tous les jours! Dans une mise en page intelligente, spécialement structurée pour un maximum d'efficacité et un minimum de temps de lecture. Le Devoir, c'est aussi un regard franc sur le monde politique, social et culturel. Abonnez-vous!

LE DEVOIR ESSENTIEL!